Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 08 septembre 2026

Date de la convocation : 02/09/2026
Date d'affichage : 02/09/2026
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 10
Nombre de conseillers votants : 12

L'an deux mille vingt-six, le mardi 08 septembre à 19 heures 00, se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la commune de Gournay sur Aronde, sous la présidence de PLUCIENNIK Éric, Maire, dument convoqués le 02 septembre 2026.

Étaient présents : Mmes et MM PLUCIENNIK Éric, DUMINIL Richard, LELEU Anne-Claire, M POREBSKI Gérard, POIGNANT Michel, COUPÉ Virginie, CHILLET Hervé, WARGNIER Cezella, TREFFORT Virginie, MISOF Virginie

Absents représentés : MOENS Margot a donné son pouvoir à PLUCIENNIK Éric, SOËN Hervé a donné son pouvoir à TREFFORT Virginie

Ordre du jour de la séance :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du 27 août 2026
- Approbation zonage d'assainissement des eaux pluviales-ouverture enquête publique présentation de M. WALDMAN
- Participation à la réfection d'un chemin communal à Saint Maur Présentation de Mr MAMAN
- Questions et informations diverses (afr)

Désignation du secrétaire de séance

Mme LELEU Anne-Claire et Mme MISOF Virginie sont désignées secrétaires de séance.

1. Approbation du procès-verbal du 27 aout 2026

Le procès-verbal de la séance du 27 août 2026, transmis aux membres du Conseil Municipal avec la convocation, est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 27 août 2026 par 10 voix pour et 0 voix contre.

Mme TREFFORT Virginie s'abstient, n'ayant pas assisté à la séance du 27 août 2026.

2. Approbation zonage d'assainissement des eaux pluviales - ouverture enquête publique présentation de M. WALDMAN

Monsieur WALDMAN, du bureau d'études Ingé-Oise, présente au Conseil Municipal le projet de zonage d'assainissement des eaux pluviales.

Il rappelle que cette étude a été réalisée en 2025, sous le précédent mandat, afin d'établir un diagnostic de la gestion des eaux pluviales sur le territoire communal.

Monsieur WALDMAN présente notamment :

- Les différents problèmes liés aux eaux pluviales identifiés sur la commune ;
- Les solutions et aménagements susceptibles d'être mis en œuvre ;
- Les travaux à prévoir ;
- Ainsi qu'une estimation financière des aménagements proposés.

La commune rencontre, lors d'épisodes de fortes pluies, plusieurs difficultés liées notamment à des ruissellements importants, des stagnations d'eau et une concentration des eaux vers certains points bas.

L'objectif du zonage est d'améliorer la gestion des eaux pluviales, de limiter les risques d'inondation et de favoriser, autant que possible, l'infiltration des eaux directement sur place.

Plusieurs aménagements sont évoqués, notamment la réalisation d'aménagements de voirie, la création de noues végétalisées, de tranchées drainantes et la plantation d'arbres de pluie, qui pourraient être envisagés dans les secteurs suivants :

- Rue de Paris ;
- Rue de Flandre ;
- Rue de Ressons ;
- Rue du Point du Jour ;
- Rue Camus ;
- Rue Marie et Gaston Courseaux.

Le diagnostic fait également apparaître certains ouvrages dégradés ainsi que des dépôts et bouchages nécessitant une attention particulière.

La rénovation du parking de la place de la République est également évoquée, avec la possibilité de prévoir des revêtements de type « Evergreen » et des enrobés drainants.

Plusieurs niveaux de priorité sont proposés pour la réalisation de ces différents aménagements.

Le coût global estimatif des aménagements et travaux présentés par le bureau d'études s'élève à 388 592 € HT.

Après présentation de l'étude et échanges entre les membres du Conseil Municipal, celui-ci constate que l'étude, réalisée en 2025, ne prend pas en compte les travaux de voirie réalisés depuis, notamment :

- Rue de Monchy ;
- Rue de Neufvy ;
- Rue de l'Abattoir ;
- Rue des Granges ;
- Rue de la Brasserie.

Certains de ces travaux ont notamment permis la réalisation d'un enrobé drainant, dont les premiers résultats montrent une amélioration significative de la gestion des eaux pluviales.

L'étude ne prend pas non plus en compte les travaux à venir rue de Paris, qui devront également être intégrés à la réflexion sur la gestion des eaux pluviales de la commune.

En conséquence, le Conseil Municipal considère que l'étude doit être actualisée afin de tenir compte des travaux déjà réalisés, des travaux en cours et de l'évolution de la situation sur la commune.

Le Conseil Municipal demande donc qu'une réunion de travail soit organisée avec le SMOA, Ingé-Oise, le Pays des Sources et des représentants du Conseil Municipal, afin d'examiner et de mettre à jour l'étude.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal refuse de valider l'étude en l'état et demande sa mise à jour.

En conséquence, l'ouverture de l'enquête publique est ajournée dans l'attente de l'actualisation de l'étude et de la présentation d'un projet mis à jour au Conseil Municipal.

3. Participation à la réfection d'un chemin communal à Saint Maur Présentation de M. MAMAN

Pour rappel, lors de la séance du 27 août 2026, Monsieur le Maire avait présenté au Conseil Municipal une demande formulée par M. MAMAN concernant la réfection du chemin communal dénommé « Chemin de la Garenne », situé au hameau de Saint-Maur. Cette demande avait alors été refusée.

M. MAMAN est présent lors de la présente séance afin de solliciter à nouveau la réfection du Chemin de la Garenne.

Il précise que les agriculteurs fourniront les matériaux nécessaires, notamment les cailloux, et sollicite de la commune la prise en charge de la location d'une grue pour une durée de deux jours, afin de permettre la réalisation des travaux.

À cet effet, le devis établi par l'entreprise SAS AMTP60, d'un montant de 2 050,00 € HT, soit 2 460,00 € TTC, est de nouveau présenté au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la demande de M. MAMAN et accepte le devis de l'entreprise SAS AMTP60, pour un montant de 2 050,00 € HT, soit 2 460,00 € TTC.

La décision est adoptée à l'unanimité des membres présents.

4. Questions diverses

Association Foncière

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal avoir reçu un courrier de M. FORGET, annonçant sa démission de ses fonctions de président de l'Association Foncière.

La séance étant épuisée, la séance est levée à 21h04

Les Secrétaires de séance
Anne Claire Leleu
Virginie Misof

Le Maire, ,

Éric PLUCIENNIK